



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	17
votants	19

Le jeudi 19 octobre 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 octobre 2023

DELIBERATION

N° 173/2023

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Karine BOETTI, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Marie-Noëlle GISBERT, Colette BENOUAHAB, André IPERT, Danielle GASTALDI.

ABSENTS : Herbert WOLFERS, Michel BRAUN.

ONT DONNÉ POUVOIR : Herbert WOLFERS à Sébastien OLHARAN, Michel BRAUN à André IPERT.

OBJET :

Modification de la délibération n° 143/2023 relative à la demande de subvention pour l'acquisition d'un terrain à la Giandola, d'une cave située rue du Collet et de parcelles situées au lieu-dit le Castel

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

Monsieur le Maire explique que le Département souhaite plus de précisions sur les délibérations relatives à des acquisitions et propose de modifier la délibération n° 139/2023 comme suit :

Monsieur le Maire souhaite solliciter le Département pour les trois acquisitions suivantes :

- | | |
|---|-----------|
| - Un terrain situé à la Giandola | 120 099 € |
| - Une cave située 7 rue du Collet | 5 000 € |
| - Des parcelles situées au Lieu-dit Le Castel | 13 000 € |

Ces acquisitions permettront d'entretenir des biens laissés à l'abandon et de préserver l'olivieraie de la Commune.

La Commune s'engage à maintenir ces acquisitions dans le patrimoine communal pendant une durée minimale de 10 ans.

Le montant total de ces 3 acquisitions est de 138 099 €.

Monsieur le Maire présente le plan de financement, joint à la présente délibération, et sollicite l'aide du Département dans le cadre des aides aux acquisitions foncières et immobilières, à hauteur de 80% du montant total, afin de financer cette opération.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

Par 16 voix, 1 voix contre (Madame Colette BENOUAHAB), 1 abstention (Monsieur André IPERT).
1 ne participe pas au vote (Monsieur Michel BRAUN).

APPROUVE la Demande de subvention pour l'acquisition d'un terrain à la Giandola, d'une cave rue du Collet et de parcelles au lieu-dit Le Castel.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer cette opération.

INDIQUE que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2023 en section d'investissement au chapitre et article correspondant.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE

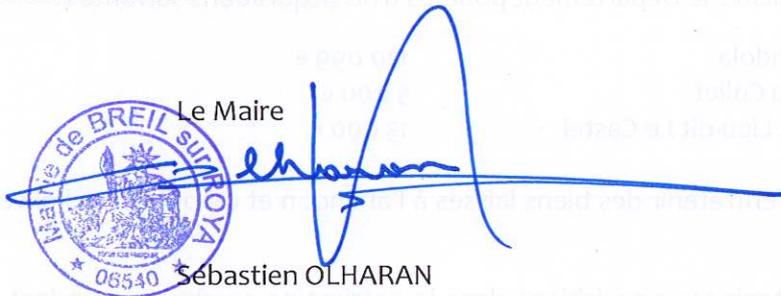
Pour copie conforme

Le Maire



Sebastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sebastien OLHARAN



Ville de
Breil sur Roya

PLAN DE FINANCEMENT

OBJET : ACQUISITION D'UN TERRAIN A LA GIANDOLA, D'UNE CAVE RUE DU COLLET ET DE PARCELLES AU LIEU-DIT CASTEL

DEPENSE :

Montant 138 099 €

RECETTES :

DEPARTEMENT 80% 110 479,20 €
(Dans le cadre des aides aux acquisitions foncières et immobilières)
PART COMMUNE 20% 27 619,80 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 19/10/2023


Le Maire,

Sébastien OLHARÀN